VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 OCTOBRE 2026

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire

Nombre de membres élus : *29****, en exercice :*** *29****, présents :*** *25*

Membres présents :
M./Mme, ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, GERARD Alain, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, STOFFEL Véronique, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :
Mme COMMENNE Marie-Angèle à Mme HEITZ Emmanuelle
Mme KRIEGER Caroline à M. KRIEGER Marius
M. SCHNITZLER Philippe à Mme LECOINTE Marie-Noëlle

Membres excusés :
Mme PETER Nathalie

N° 127/2026 FACTURATION DES CONSOMMATIONS DE STATIONNEMENT DES FORAINS – FOIRES DE PRINTEMPS ET D'AOUT 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. HELLBURG, Adjoint au Maire, sur l'installation de la caravane de certains forains sur un terrain communal à côté du camping notamment lors de leur passage aux foires de printemps et d'août 2025,

Considérant que des compteurs provisoires ont été installés à la demande de la commune afin de pouvoir leur refacturer leurs consommations,

Après réception des décomptes chiffrés,

Après examen en Commission des Finances réunie le 7 octobre 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les sommes dues par les intéressés comme suit :
- ✓ 147,94 €
- ✓ 147,94 €
- ✓ 202,73 €,

CHARGE Mme le Maire de veiller au recouvrement de ces montants.

Accusé de réception en préfecture
067-216705202-20261019-127-2026-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site Internet de la commune le 22 octobre 2026

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN